



Transition et adaptation face au changement climatique

Les attentes :

- **Empêcher l'accapement des terres agricoles et forestières** qui deviennent « l'or vert » et source de grande spéculation.
- **Redonner aux exploitations des établissements agricoles des marges de manœuvre sur les axes pédagogiques et d'expérimentations** trop souvent rétrogradés derrière les logiques économiques de production.
- **Renforcer les liens entre les établissements du technique, du supérieur et des instituts de recherches** car ils ne sont pas assez développés ou de manière hétérogène sur le territoire

Les leviers :

- **Garantir la formation à des techniques agroécologiques où l'agronomie retrouve la place qui est la sienne** afin d'assurer l'approche systémique au sein des exploitations agricoles. Ces approches seront précieuses pour promouvoir une agriculture résiliente, locale et durable.
- **Prévoir des dotations innovations pour chaque EPL et établissements supérieurs** pour sortir de la logique d'appel à projets liés à des fonds d'innovation avec une mise en œuvre qui ne permet pas l'accès de tous les établissements.

Les propositions :

- **L'ensemble des référentiels et programmes des formations doivent être bâtis sur les concepts d'agroécologie et les expérimenter au sein des exploitations** de lycée pour les concrétiser. Nécessité de revoir les temps accordés sur les mises en situation (TP), avec des dédoublements obligatoires et significativement renforcés.
- **Engager l'état et les conseils régionaux à soutenir une politique publique d'innovation et d'adaptation dans nos exploitations** pour leur permettre d'être des incubateurs du « produire autrement », mais également du « transformer et du consommer autrement » en garantissant des financements renforcés .
- **Créer de façon systématique un espace test** dans chaque exploitation agricole des EPL, et cela au-delà du seul secteur maraîcher pour accompagner les futurs installés dans la prise en compte des contraintes à venir (climatique, gestion de l'eau, qualité des sols...) - pour ce faire modifier le code rural sur la constitution des EPLEFPA en créant un atelier pédagogique spécifique "espace test" et en le dotant en conséquence.
- **Collaborer et conventionner systématiquement** entre les différents établissements d'enseignement et de formation agricoles du public du technique, comme du supérieur et les instituts de recherche et laboratoires publics.